

CAP 2038 : LE RENOUVELLEMENT DU LABEL « PARC NATUREL RÉGIONAL » EST LANCÉ

Le 20 octobre 2018, le top départ de la révision de la charte du parc du Vercors a été donné officiellement en présence de nombreux élus du territoire. L'ambition de cette démarche est de permettre au territoire du Parc de renouveler le classement en tant que Parc Naturel Régional en se dotant d'un nouveau projet de territoire pour les 15 prochaines années.

UN TEMPS FORT D'ÉCHANGES

ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE

Les élus du Parc portent l'idée que la première qualité d'un projet de territoire est d'être partagé par le plus grand nombre. C'est pourquoi ils ont décidé de faire de cette révision un temps fort de la vie démocratique du Parc. Centré sur l'échange entre acteurs du territoire, leurs partenaires et les habitants du territoire, les avis, points de vue et idées de chacun nourriront l'élaboration de la nouvelle charte.

CAP 2038 : UNE SIGNATURE ORIGINALE

Pour assurer une bonne lisibilité de ce processus de révision, les élus du Parc ont choisi de le nommer « Cap 2038 ». C'est en effet à cet horizon que devra nous mener la future charte. Mémo-risez son logo, il accompagnera chaque évènement et chaque document de la Révision.



Parc
naturel
régional
du Vercors

**CAP
2038**
Révision
de la charte

UNE CHARTE DE PARC

À QUOI ÇA SERT ?

La charte d'un Parc naturel régional est un contrat territorial. Elle incarne le projet de protection et de développement que le territoire veut collectivement mettre en œuvre. Sur la base d'objectifs à atteindre, la charte précise des orientations de protection, de mise en valeur des patrimoines et de développement du territoire.

Concrètement, la charte actuelle 2008-2023 établit les principes de gestion des sites naturels et de mise en valeur touristique des paysages et du patrimoine culturel du massif. Elle pousse également à la gestion durable de l'espace, des domaines skiables, de la gestion de l'eau, de la forêt et de l'agriculture. Elle tente d'être le relais d'innovations utiles aux futurs des habitants et partenaires socio-économiques et anime certains débats de territoire, comme ceux mis en œuvre sur la place du loup ou des éoliennes par exemple. Elle permet enfin au Parc d'appuyer les collectivités dans leurs projets d'urbanisme, touristique, alimentaire, et de bénéficier d'une ingénierie favorisant l'action. En 2023, près de 1000 projets auront été mis en œuvre sous l'égide de l'actuelle charte.

VOTRE TERRITOIRE, VOTRE CHARTE

La portée et la valeur de la charte tiennent au fait qu'elle est élaborée et mise en œuvre collectivement. Elle entend répondre aux besoins concrets que chacun apporte : collectivités, associations, acteurs économiques. Dans cette logique, la mise en œuvre de la charte et de ses actions engage de nombreux acteurs au-delà du syndicat du Parc. Chacun peut être porteur de projets ou partenaire. La charte doit être votre projet. Pour sa part, le syndicat mixte du Parc assure l'animation et la coordination au long cours.

PREMIERS RENDEZ-VOUS DE LA DÉMARCHE DE RÉVISION POUR PARTIR D'UN BON PIED

« SAVOIR D'OÙ L'ON PART » ET « FAIRE MIEUX LA PROCHAINE FOIS ». VOICI LES OBJECTIFS DES DEUX PREMIERS CHANTIERS DE LA RÉVISION.

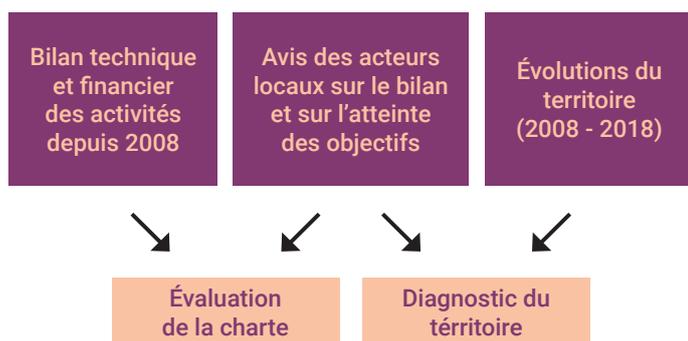
UNE ÉVALUATION CONJOINTE

Avant de se lancer dans l'élaboration de ce projet de territoire, il convient de jeter un œil dans le rétroviseur. Dans ce cadre, les six prochains mois seront consacrés à un exercice d'évaluation de ce que nous avons fait collectivement. Il s'agit de se demander :

« Qu'avons-nous mis en œuvre territorialement ? Avons-nous atteint les objectifs que nous nous étions fixés ? Comment a évolué notre territoire et quelles sont nos priorités aujourd'hui ? »

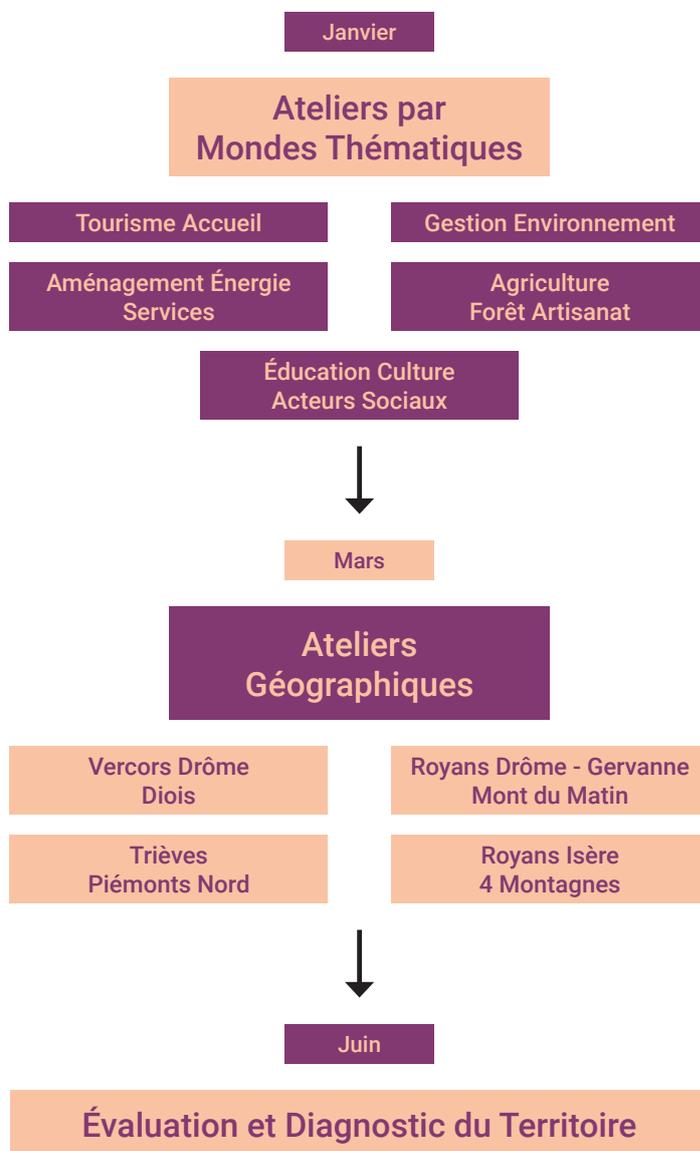
Pour cela, nous mêlerons analyses de données et visions de ceux qui ont fait et font le territoire. Que les résultats observés soient satisfaisants ou non, l'enjeu de l'évaluation est de s'en expliquer les raisons... collectivement.

Cinq éléments seront produits :



En sus d'ateliers d'échanges, le Parc sera présent dans les écoles du territoire mais aussi lors des principaux événements publics rythmant la vie locale pour informer, interpeller et échanger !

LES POINTS DE RENCONTRES À VENIR



POUR TOUTE INFORMATION :

AU GLOBAL :

- Contactez directement l'élu en charge de la révision par mail : Pierre-Louis Fillet, pierre-louis.fillet.charte@parc-du-vercors.fr
- Contactez également le référent technique pour toutes vos interrogations concrètes : Olivier Putot, directeur du Parc, olivier.putot.charte@parc-du-vercors.fr 04 76 94 38 26

SUR VOS TERRITOIRES, CONTACTEZ LES RÉFÉRENTS :

Trièves : Agnès Tregret
Diois : Michel Vartanian
Gervanne, Raye, Monts du Matin : Pierre-Louis Fillet
Royans Isère : Robert Alleyron-Biron
Royans Drôme : Yves Baudrier
Piémonts Nord : Yves Monin
4 Montagnes : Jacques Adenot
Villes portes : Carole Michelon
Pour tous ces contacts, l'adresse email est prenom.nom.charte@parc-du-vercors.fr

DES DOCUMENTS ET ESPACES D'EXPRESSIONS UTILES :

- Abonnez-vous à la newsletter pour être tenu au courant des actualités du Parc et pour vous informer de l'avancement de la démarche de révision de la charte [ICI](#)
- Visionner le film « Le Parc du Vercors et la révision de sa charte » [ICI](#)
- Visitez régulièrement la page dédiée sur le site Internet du Parc du Vercors [ICI](#)
- Utilisez l'application cartographique pour pointer et vous exprimer sur les lieux à préserver et/ou à valoriser en cliquant [ICI](#)